



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 17642

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'augmentation du nombre des cambriolages dans l'agglomération lyonnaise pour l'année 2012. En effet, le nombre de cambriolages est passé de 7 013 en 2011 à 8 040 en 2012, soit une augmentation de 14,6 %. Aussi, il lui demande de lui communiquer les raisons de cette augmentation ainsi que l'âge et la nationalité des auteurs de ces actes.

Texte de la réponse

Lors de sa conférence de presse du 18 janvier relative à la politique de sécurité, le ministre de l'intérieur a souligné que les cambriolages constituent un problème majeur et appellent une réponse déterminée et plus efficace des forces de l'ordre. L'année 2012 a en effet été marquée par une nouvelle hausse du nombre de cambriolages (+ 5,79 %), qui se poursuit depuis plusieurs années et qui résulte essentiellement de l'augmentation des cambriolages de résidences principales. Il convient à cet égard de souligner que la hausse de cette dernière catégorie de cambriolages, les plus nombreux et les plus traumatisants pour les victimes, est moindre en 2012 que les années précédentes (+ 8 % en 2012, contre + 17 % en 2011). Cette tendance observée au niveau national se retrouve dans le département du Rhône (+ 9,74 %) et en particulier dans la circonscription de sécurité publique de Lyon (+ 14,93 %). Dans cette circonscription de sécurité publique, la hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des cambriolages de résidences principales et secondaires, alors que les vols par effraction dans les locaux industriels, commerciaux et financiers sont en baisse (- 18,32 %). Dans cette circonscription de police, 33 % des personnes mises en cause en 2012 pour des cambriolages étaient des mineurs et 29 % étaient de nationalité étrangère. Ces chiffres sont assez proches des tendances nationales. A Lyon comme sur tout le territoire national, le ministre de l'intérieur a fait du renforcement de la lutte contre les cambriolages, notamment de résidences principales, l'un des objectifs prioritaires fixés aux forces de l'ordre pour 2013, notamment pour démanteler les équipes de malfaiteurs, souvent étrangères, spécialisées dans la délinquance sérielle et itinérante. De nouvelles initiatives vont être prises suivant trois axes. Le recours aux moyens de la police technique et scientifique va être systématisé, car les prélèvements de traces sont une des clés de l'élucidation. La coordination entre la police et la gendarmerie dans le cadre des cellules anti-cambriolages et des groupes d'enquête de lutte anti-cambriolages va être intensifiée, pour mener des actions au plus près des réalités locales et développer l'efficacité opérationnelle. Une réflexion sur le niveau de protection des habitations est également utile, ainsi qu'en témoignent les résultats encourageants obtenus avec le développement de la prévention dans les commerces (- 5,2 % de cambriolages de locaux industriels, commerciaux et financiers en 2012). Une conférence d'experts et de praticiens (policiers, gendarmes, magistrats, assureurs, industriels de la sécurité...) se réunira au premier semestre pour examiner les grands enjeux (modes opératoires, filières de recel, etc.) et établir un plan national d'action contre les cambriolages. Le caractère fréquemment transnational de cette délinquance exige que la coopération entre les Etats, les justices et les polices criminelles des pays concernés soit poursuivie. La lutte contre cette délinquance passe aussi par la prévention et l'opération « tranquillité vacances », qui joue un rôle important, doit se poursuivre. Dans ce domaine comme dans d'autres, le ministre de l'intérieur mène une action déterminée, fondée sur la proximité et

l'efficacité, avec pour objectif d'améliorer sur le fond et dans la durée la sécurité quotidienne des Français.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17642

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1236

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6151